FRANCE ASSUREURS
FAIRE AVANCER LA SOCIÉTÉ EN CONFIANCE

TPE/PME
L'ASSURANCE CYBER,
Un partenaire essentiel pour vous protéger

49 % ne sont toujours pas préparées aux cyberattaques[1]
des entreprises

La cybercriminalité constitue aujourd'hui un **risque majeur pour la continuité et la pérennité des entreprises**, en particulier pour les TPE et PME.

L'assurance cyber permet de vous protéger et de vous accompagner, en complément de vos dispositifs de cybersécurité techniques et organisationnels.

Les TPE et PME en première ligne du risque cyber

2/3 des cyberattaques ont ciblé des **TPE et PME** en 2025[2].

Un programme malveillant de type rançongiciel peut entraîner une interruption d'activité comprise entre **5 et 20 jours**, selon le niveau de cybersécurité de l'entreprise.

Pour une TPE/PME, le coût moyen d'une cyberattaque est estimé entre **30 000 et 600 000 euros**, soit 3 à 10 % du chiffre d'affaires annuel[3].

Combien peut vous coûter une cyberattaque ?

Exemple pour une PME de 15 salariés, réalisant 3 millions d'euros de chiffre d'affaires

Intervention informatique d'urgence : **de 15 000 à 30 000 euros**

Pertes d'exploitation : **de 20 000 à 100 000 euros**

Honoraires juridiques : **de 5 000 à 25 000 euros**

Communication de crise : **de 5 000 à 15 000 euros**

Coût total potentiel :

Entre 45 000 et plus de 170 000 euros

En l'absence d'assurance cyber, **100 % de ces coûts est à la charge de l'entreprise**.

À quoi sert une assurance cyber ?

C'est un **contrat de couverture des risques cyber**, qui allie :

- des **actions de prévention proactive**
- des **dispositifs d'assistance et de gestion de crise**
- une **indemnisation financière** des préjudices subis

Elle permet :

En amont, de renforcer votre dispositif de prévention

En aval, en cas de cyberattaque, de vous accompagner dans la gestion de crise et de vous indemniser des conséquences financières de l'attaque

[1] 2e édition du baromètre national de la maturité cyber des TPE-PME produit par cybermalveillance.gouv.fr en 2025

[2] Orange Cyberdefense, security Navigator 2026

[3] Référence ANSSI 2024

Quelle est l'utilité d'une assurance cyber pour une TPE/PME ?

En cas de cyberattaque, vous êtes accompagné. Selon les garanties prévues au contrat, l'assurance cyber peut notamment :

Mettre à disposition une **assistance spécialisée 24h/24**

Mobiliser des **experts en réponse à incident** *(IT forensics, spécialistes, etc.)*

Activer une **cellule de gestion de crise** *(juridique, experts RGPD, communication)*

Couvrir les **pertes d'exploitation** et les frais supplémentaires d'exploitation

Prendre en charge les **coûts d'investigation et de restauration des données et systèmes**

Couvrir les **frais juridiques et de défense**

Prendre en charge les **frais de la CNIL** en cas de fuite de données personnelles

Couvrir les conséquences financières liées à la **responsabilité civile**

Les points clés à vérifier avant de souscrire une assurance cyber

Avant toute souscription, il est recommandé, avec l'accompagnement de son assureur ou de son intermédiaire, de porter une attention particulière aux points suivants :

- Les **plafonds de garantie** *(montant maximum d'intervention de l'assureur)*
- Les **franchises applicables** *(montant restant à votre charge)*
- Les **exclusions de garantie**
- La définition des **événements cyber couverts** *(origine malveillante et/ou accidentelle)*
- La couverture des **pertes d'exploitation** à la suite d'un événement cyber
- L'existence d'une **garantie de protection juridique dédiée**
- La prise en charge des **conséquences financières d'une cyber fraude** *(ex. : virement frauduleux, usurpation d'identité, etc.)*
- Les **délais de déclaration de sinistre**
- Les **obligations de cybersécurité** à respecter par l'entreprise *(sauvegardes régulières, mises à jour, etc.)*

Contactez votre assureur !

FRANCE ASSUREURS
FAIRE AVANCER LA SOCIÉTÉ EN CONFIANCE

26 boulevard Haussmann 75009 Paris · **franceassureurs.fr**

Conception graphique : Julien Tredan-Turini / www.julientredanturini.com